



Paris, le 23 avril 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

La revalorisation des retraites à 85 % du Smic avancée au 1^{er} novembre : une reconnaissance pour les anciens agriculteurs

A l'occasion d'un déplacement dans le Puy-de-Dôme le 23 avril, le Premier Ministre Jean Castex, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie et le secrétaire d'Etat chargé des Retraites Laurent Pietraszewski ont annoncé l'entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2021, au lieu du 1^{er} janvier 2022, de la revalorisation des retraites des chefs d'exploitation de 75 à 85 % du Smic. 227 000 agriculteurs retraités bénéficieront de la mesure début décembre, au titre des pensions de novembre pour un montant moyen de 100 euros par mois. C'est conforme à la demande de la FNSEA et de sa Section Nationale des Anciens Exploitants qui pressent le gouvernement d'accélérer le mouvement depuis de longs mois.

Pour la FNSEA et sa section des Anciens qui se battent pour cette revalorisation depuis 2003, il y a urgence à appliquer cette mesure qui permettra aux chefs d'exploitation à carrière complète d'atteindre un minimum d'environ 1 035 € par mois. Il est en effet profondément injuste qu'un agriculteur à carrière complète touche un minimum basé sur 75 % du Smic alors qu'un salarié bénéficie d'une retraite minimum calculée sur 85 % du Smic.

Nous veillerons à ce que ce soit bien la solidarité nationale qui finance cette revalorisation conformément aux engagements du Gouvernement. Nous avons encore en mémoire la revalorisation à 75 % du Smic, en 2016, qui avait été au final en partie supportée par les actifs agricoles.

C'est un signal fort pour les générations d'agriculteurs qui ont bâti l'agriculture française. Ils méritent cette reconnaissance. Mais c'est une première marche car cela ne règle pas la question des retraites des conjointes de chef d'exploitation, qui sont à des niveaux plus bas. C'est la prochaine bataille.

Contact presse :

FNSEA : Christine Claudon – 07 60 47 44 52